



Espace Enfants  
14 rue principale 67920  
Sundhouse  
☎ 03 88 57 90 97

## Préambule

Ce règlement intérieur est établi pour accueillir au mieux les participants, enfants et adultes, leur offrir des activités de qualité, ainsi que pour assurer un bon fonctionnement de notre association.

Les ATELIERS EN FAMILLE sont avant tout une animation qui a pour objectif d'enrichir le lien parent/enfant et de soutenir et accompagner la parentalité en donnant la possibilité aux adultes et aux enfants de passer du temps ensemble d'une manière ludique et constructive. Suivant les activités, les ateliers sont proposés à partir de 3 ans.

## REGLEMENT INTERIEUR

### I – DISPOSITIONS

#### Article 1

Espace Enfants du Grand Ried organise des ateliers en famille sur 3 cycles, septembre à décembre, janvier à mars, et avril à juin. Des intervenants extérieurs proposent leurs activités selon un planning par trimestre. Les ateliers se font toujours accompagnés d'un adulte.

#### Article 2

La participation à un atelier est soumise à une inscription préalable obligatoire. Vous trouverez le dossier d'inscription sur le site d'Espace Enfants : <http://espace-enfants-grand-ried.fr/> et à la maison de l'enfant 14 rue principale 67920 Sundhouse.

#### Article 3

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil d'administration. Ils sont consultables sur notre site. L'activité sera acquittée en totalité par les familles.

#### Article 4

La police d'assurance d'Espace Enfants garantit la responsabilité civile des enfants et celle de son personnel dans l'exercice de ses fonctions. Les enfants doivent être couverts pour tous les dommages qu'ils pourraient subir ou causer à des tiers. Veillez à ce que les enfants ne portent pas d'objets de valeurs. Espace Enfants se dégage de toute responsabilité en cas de dommage, de perte ou de vol.

#### Article 5

Le présent règlement fixe les limites de la responsabilité du personnel et du gestionnaire.

#### Article 6

Droit à l'image : (autorisation à remplir sur la fiche d'inscription) Vous autorisez les membres du CA de l'association à photographier vos enfants au cours d'activités afin de communiquer sur le service.

La photographie ne sera ni communiquée à d'autres personnes, ni vendue, ni utilisée à d'autres usages. Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent l'enfant est garanti. Les familles pourront donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de cette photographie si elles le jugent utile.

#### Article 7

Les ateliers en familles peuvent accueillir enfants à partir de 3 ans selon l'atelier. Les activités auront lieu au sein de la Maison de l'enfant – 14 rue principale – 67920 Sundhouse ou dans d'autres salle mise à disposition. Les familles doivent être membre de l'association. La carte de membre coute 13€, elle est valable 1 an.

#### Article 8

Les familles s'engagent à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture. En aucun cas, la responsabilité du personnel affecté à ce service n'est engagée en dehors de ces horaires.

#### Article 9

Les familles s'engagent à venir aux ateliers en famille uniquement avec l'enfant inscrit. Certains ateliers se font uniquement en duo (1 enfant, 1 adulte). Dans le cas où ceci ne serait pas respecté, l'association se donne le droit de ne pas vous accepter à l'atelier. Il est tout à fait possible d'inscrire deux enfants à un atelier, (si celui-ci n'est pas indiqué duo), mais renseignez-vous sur la durée et les compétences nécessaires afin que ce soit bien adapté à vos enfants et que cela n'occasionne pas de gêne pour les autres participants.

#### Article 10

En cas d'annulation, un remboursement ou un avoir pourra être demandé si le délai d'une semaine est respecté, en cas d'empêchement plus tardif uniquement pour raison médical sur présentation d'un certificat médical 3 jours maximum après l'annulation.